

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 346-2025
DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN
AYANT POUR BUT D'ANNEXER À SON TERRITOIRE UNE PARTIE
DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ AQUATIQUE DE LA MRC DE BONAVENTURE**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le Conseil des maires de la municipalité régionale de comté (MRC) de Bonaventure informe la population que le sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation donne avis, conformément à l'article 162 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9), qu'il a approuvé, en date du 25 septembre 2026, le règlement numéro 346-2025 de la Municipalité de Caplan ayant pour but d'annexer à son territoire une partie du territoire non organisé aquatique de la MRC de Bonaventure;

Que ce règlement a pour objet et conséquence de permettre à la municipalité de Caplan d'annexer à son territoire une partie du territoire non organisé aquatique de la municipalité régionale de comté de Bonaventure ;

Que la description du territoire visé par l'annexion est celle qui a été rédigée par la ministre des Ressources naturelles et des Forêts le 10 juillet 2025.

Que ce règlement est en vigueur en date du 10 octobre 2026, date de publication de l'avis du sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à la Gazette officielle du Québec ;

Que ce règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la municipalité de Caplan.

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
(sous réserve de son approbation)



François Bujold
Directeur général et greffier-trésorier
Le 14 octobre 2026

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**DE L'AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 346-2025
DE LA MUNICIPALITÉ DE CAPLAN
AYANT POUR BUT D'ANNEXER À SON TERRITOIRE UNE PARTIE
DU TERRITOIRE NON ORGANISÉ AQUATIQUE
DE LA MRC DE BONAVENTURE**

Je, soussigné, François Bujold, certifie sous mon serment d'office que j'ai
publié l'avis ci-avant conformément à la Loi,
le 14 octobre 2026.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 14^{ème} JOUR D'OCTOBRE 2026.



François Bujold
Directeur général et greffier-trésorier